

29 mars 2022

## Circulaire à l'attention des Actionnaires

**IMPORTANT : la présente circulaire est importante et exige toute votre attention. Si vous avez la moindre question quant aux suites à lui donner, nous vous recommandons de consulter votre conseiller financier professionnel.**

Sauf définition contraire, tous les termes commençant par une majuscule employés dans le présent document ont la même signification que dans le prospectus d'Invesco Funds (la « SICAV ») et dans l'Annexe A (collectivement le « Prospectus »).

### **À propos des informations figurant dans la présente circulaire :**

Les administrateurs de la SICAV (les « Administrateurs ») et la société de gestion de la SICAV (la « Société de gestion ») assument la responsabilité de l'exactitude des informations figurant dans la présente lettre. À la connaissance des Administrateurs et de la Société de gestion (qui ont pris toutes les mesures raisonnables pour s'en assurer), les informations figurant dans la présente lettre sont, à la date où elle a été rédigée, conformes à la réalité et n'omettent aucun élément susceptible d'avoir des répercussions sur la teneur de ces informations. Les Administrateurs en assument par conséquent l'entière responsabilité.

## **Cher Actionnaire,**

Nous vous adressons la présente en votre qualité d'Actionnaire de la SICAV, en raison de plusieurs modifications décrites plus en détail ci-après, devant être incluses dans le Prospectus du 8 avril 2022. Si l'une des modifications énoncées ci-après ne répond pas à vos critères d'investissement, nous vous informons que vous pouvez, à tout moment, demander le rachat de vos actions des Compartiments sans frais de rachat. Ces rachats seront effectués conformément aux conditions et modalités visées dans le Prospectus.

Sauf mention contraire dans les présentes, tous les coûts liés aux modifications proposées ci-après seront à la charge de la Société de gestion.

### **A. Modifications apportées à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment Invesco Energy Transition Fund**

Il est proposé d'apporter diverses modifications au Compartiment Invesco Energy Transition Fund à compter du 29 avril 2022, comme décrit ci-dessous.

Les Administrateurs ont décidé de modifier l'objectif et la politique d'investissement du Compartiment Invesco Energy Transition Fund afin de se conformer aux exigences de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Afin de se conformer à ces exigences, le Compartiment Invesco Energy Transition Fund aura comme objectif l'investissement durable afin de contribuer à la transition mondiale vers des sources d'énergies à faibles émissions de carbone et de générer une croissance du capital à long terme.

À l'heure actuelle, le Compartiment Invesco Energy Transition Fund est un produit au sens de l'article 8 du SFDR et les Administrateurs estiment que le repositionnement du produit en tant que produit au sens de l'article 9 du SFDR devrait permettre au Compartiment Invesco Energy Transition Fund d'être plus compétitif sur un segment de marché en pleine croissance et prometteur. Bien que certains changements soient nécessaires à la composition du portefeuille, le Compartiment Invesco Energy Transition Fund intègre déjà un certain nombre de caractéristiques et de participations qui remplissent déjà les conditions d'un produit au sens de l'article 9.

<b>Objectifs et politique d'investissement actuels</b>	<b>Nouveaux objectifs et nouvelle politique d'investissement au 29 avril 2022</b>
<p>Le Compartiment vise à obtenir des plus-values à long terme.</p> <p>Ce Compartiment intègre une approche thématique et une approche environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) axée en particulier sur les critères environnementaux.</p> <p>Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans des actions et titres de fonds propres de sociétés du monde entier qui contribuent positivement à une transition vers les énergies alternatives (transition énergétique) et à une utilisation plus efficace et durable de l'énergie dans l'ensemble de l'économie.</p>	<p>Le Compartiment vise à contribuer à la transition mondiale vers des sources d'énergie à faibles émissions de carbone et à générer une croissance du capital à long terme.</p> <p>Ce Compartiment intègre une approche thématique et une approche environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) axée en particulier sur les critères environnementaux.</p> <p>Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans des actions et titres de fonds propres de sociétés du monde entier qui contribuent positivement à une transition vers les énergies alternatives (transition énergétique) et à une utilisation plus efficace et durable de l'énergie dans l'ensemble de l'économie.</p>

<p>Les entreprises sont identifiées grâce à une technique sophistiquée de Traitement de langage naturel (NLP) basée sur un système propriétaire de notation agrégée par thème qui évalue leur exposition aux thèmes clés liés à la transition énergétique sur la base de données d'actualités non structurées.</p> <p>La sélection de valeurs obéit à un processus d'investissement hautement structuré et clairement défini. Un univers de thèmes clés et de mots clés sous-jacents traitant de l'innovation et des changements liés à la transition énergétique est identifié à l'aide d'algorithmes NLP sur de multiples sources de données. Au sein de chaque thème, les sociétés sont ensuite identifiées et sélectionnées en fonction de leur pertinence par rapport aux univers d'actualités définis. Des algorithmes NLP (tels que décrits plus en détail dans la politique ESG du Compartiment) seront utilisés pour filtrer les entreprises dans des domaines clés couvrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les thèmes liés à l'énergie propre : intérêt pour la production et l'approvisionnement en énergie propre, y compris, sans s'y limiter, les sources d'énergie renouvelables telles que l'éolien, le solaire, l'hydrogène vert ou la marée. Il s'agit notamment des entreprises qui fournissent la technologie et l'approvisionnement nécessaires pour la production d'énergie propre, le stockage d'énergie durable ainsi que les services publics d'énergie propre et les sociétés énergétiques.</li> <li>▪ Les thèmes liés à la transition et à l'efficacité énergétiques : le Compartiment se concentre également sur la gestion de la consommation énergétique et de l'efficacité énergétique. Cela comprend des domaines tels que les technologies à faibles émissions de carbone, les infrastructures vertes et les sources de mobilité verte.</li> </ul> <p>Outre le processus NLP, d'autres filtres ESG sont appliqués par la suite pour s'assurer que les entreprises visées sont non seulement exposées positivement aux thèmes de transition qui font la une de l'actualité, mais respectent également les critères ESG définis en interne. Certaines entreprises sont ainsi exclues à l'issue de cette présélection (comme décrit ci-dessous et plus en détail dans la politique ESG du Compartiment). Les critères ESG sont appliqués et revus régulièrement par le Gestionnaire d'investissements. Ces critères contraignants sont intégrés dans le processus d'investissement quantitatif pour la sélection des titres et la construction du portefeuille.</p> <p>Le Compartiment aura recours à la sélection pour exclure les titres émis par des émetteurs qui tirent ou génèrent un niveau prédéterminé de revenus ou de chiffre d'affaires à partir d'activités telles que (sans s'y limiter) les industries des combustibles fossiles, les activités liées au charbon ou à l'énergie nucléaire, l'extraction des sables bitumineux et du</p>	<p>Les entreprises sont identifiées grâce à une technique sophistiquée de Traitement de langage naturel (NLP) basée sur un système propriétaire de notation agrégée par thème qui évalue leur exposition aux thèmes clés liés à la transition énergétique sur la base de données d'actualités non structurées.</p> <p>La sélection des titres suit un processus d'investissement très structuré et clairement défini pour sélectionner des sociétés qui sont soit fortement exposées à la transition énergétique et aux activités relatives à l'énergie propre, soit, selon le Gestionnaire d'investissement, susceptibles de se positionner en leaders dans le cadre de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. L'identification de leader intervient à l'aide d'un certain nombre d'indicateurs, et seuls sont éligibles à une intégration dans le portefeuille ceux qui affichent les scores les plus élevés dans certaines catégories à la discrétion du Gestionnaire d'investissement (telles que l'empreinte carbone, l'implication dans les combustibles fossiles et les solutions climatiques durables) comme décrit plus en détail dans la politique ESG du Compartiment.</p> <p>Un univers de thèmes clés et de mots clés sous-jacents traitant de l'innovation et des changements liés à la transition énergétique est identifié à l'aide d'algorithmes NLP sur de multiples sources de données. Au sein de chaque thème, les sociétés sont ensuite identifiées et sélectionnées en fonction de leur pertinence par rapport aux univers d'actualités définis. Des algorithmes NLP (tels que décrits plus en détail dans la politique ESG du Compartiment) seront utilisés pour filtrer les entreprises dans des domaines clés couvrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les thèmes liés à l'énergie propre : intérêt pour la production et l'approvisionnement en énergie propre, y compris, sans s'y limiter, les sources d'énergie renouvelables telles que l'éolien, le solaire, l'hydrogène vert ou la marée. Il s'agit notamment des entreprises qui fournissent la technologie et l'approvisionnement nécessaires pour la production d'énergie propre, le stockage d'énergie durable ainsi que les services publics d'énergie propre et les sociétés énergétiques.</li> <li>▪ Les thèmes liés à la transition et à l'efficacité énergétiques : le Compartiment se concentre également sur la gestion de la consommation énergétique et de l'efficacité énergétique. Cela comprend des domaines tels que les technologies à faibles émissions de carbone, les infrastructures vertes et les sources de mobilité verte.</li> </ul> <p>Outre le processus NLP, d'autres filtres ESG sont appliqués par la suite pour s'assurer que les entreprises visées sont non seulement exposées positivement aux thèmes de transition qui font la une de l'actualité, mais respectent également les critères ESG définis en interne. Certaines</p>
--	--

schiste bitumineux, les activités de fracturation hydraulique ou de forage dans l'Arctique, la production de produits chimiques soumis à des restrictions, les activités mettant en danger la biodiversité, les activités polluantes, la fabrication ou la vente d'armes classiques, la production et la distribution de tabac ou la participation à des controverses liées à la prévention et à la gestion de la pollution, à des controverses dans le domaine de la protection des ressources en eau ou à des controverses dans le domaine de la participation communautaire. Tous les émetteurs envisagés feront l'objet d'une présélection afin de s'assurer de leur conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et de les exclure en cas de non-conformité. Les critères d'exclusion actuels peuvent être mis à jour de temps à autre.

Enfin, le portefeuille sera constitué à l'aide d'un score exclusif et d'un indicateur tiers mesurant la capacité d'une entreprise à effectuer la transition vers une économie à faible émission de carbone, de sorte que l'allocation finale reflétera une surpondération des entreprises ayant un score plus élevé et une sous-pondération de celles ayant un score plus faible.

Jusqu'à 30 % de la VL du Compartiment peuvent être investis globalement en espèces, quasi-espèces, Instruments du marché monétaire et autres Valeurs mobilières qui doivent également satisfaire aux critères ESG du Compartiment.

Ce Compartiment peut exposer jusqu'à 10 % de sa VL à des actions A chinoises cotées sur les Bourses de Shanghai ou de Shenzhen, via Stock Connect.

Pour de plus amples informations sur la politique et les critères ESG, ainsi que les investissements potentiels du Compartiment dans des activités durables, veuillez vous reporter au Site Internet de la Société de gestion.

entreprises sont ainsi exclues à l'issue de cette présélection (comme décrit ci-dessous et plus en détail dans la politique ESG du Compartiment). Les critères ESG sont appliqués et revus régulièrement par le Gestionnaire d'investissements. Ces critères contraignants sont intégrés dans le processus d'investissement quantitatif pour la sélection des titres et la construction du portefeuille.

Enfin, le portefeuille sera constitué à l'aide d'un score exclusif et d'un indicateur tiers mesurant la capacité d'une entreprise à effectuer la transition vers une économie à faible émission de carbone, de sorte que l'allocation finale reflétera une surpondération des entreprises ayant un score plus élevé et une sous-pondération de celles ayant un score plus faible. Les sociétés sont classées dans un secteur en fonction d'un score de transition énergétique tiers. Les sociétés dans le centile supérieur voient leur pondération augmentée de manière positive, tandis que celles dont les notations sont inférieures voient leur pondération réduite dans le portefeuille.

En outre, afin de s'assurer que les investissements du Compartiment ne portent pas atteinte de manière significative à d'autres objectifs environnementaux et sociaux, le Compartiment appliquera une présélection pour exclure les émetteurs qui ne répondent pas aux critères du Compartiment sur une gamme d'indicateurs environnementaux et sociaux autre, notamment, les principaux impacts négatifs devant être pris en compte conformément à la réglementation européenne applicable. À ce titre, cette présélection interviendra pour exclure les titres émis par des émetteurs qui tirent ou génèrent un niveau prédéterminé de revenus ou de chiffre d'affaires à partir d'activités telles que (sans s'y limiter) les industries des combustibles fossiles, les activités liées au charbon ou à l'énergie nucléaire, l'extraction des sables bitumineux et du schiste bitumineux, les activités de fracturation hydraulique ou de forage dans l'Arctique, la production de produits chimiques soumis à des restrictions, les activités mettant en danger la biodiversité, les activités polluantes ou impliquées dans des controverses dans le domaine de la prévention et de la gestion de la pollution ou dans des controverses dans le domaine de la protection des ressources en eau ou dans des controverses dans le domaine de la participation communautaire. Tous les émetteurs envisagés feront l'objet d'une présélection afin de s'assurer de leur conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et de les exclure en cas de non-conformité. Les critères d'exclusion actuels peuvent être mis à jour de temps à autre.

Des exclusions supplémentaires s'appliqueront également, notamment aux titres émis par des émetteurs qui tirent ou génèrent un niveau prédéterminé de revenus ou de chiffre d'affaires à partir d'activités de fabrication ou de vente d'armes conventionnelles, de production et de distribution de tabac. Les critères d'exclusion peuvent être mis à jour de temps à autre.

	<p>Les émetteurs sont évalués sur la base d'une série de principes de bonne gouvernance qui peuvent varier, par exemple en fonction de leur profil d'activité ou des juridictions dans lesquelles elles opèrent. Le Gestionnaire d'investissement évalue les émetteurs sur leurs pratiques de bonne gouvernance à l'aide de mesures qualitatives et quantitatives, et prend les mesures appropriées en cas de préoccupations importantes en la matière.</p> <p>Jusqu'à 30 % de la VL du Compartiment peuvent être investis globalement en espèces, quasi-espèces, Instruments du marché monétaire et autres Valeurs mobilières qui doivent également satisfaire aux critères ESG du Compartiment.</p> <p>Ce Compartiment peut exposer jusqu'à 10 % de sa VL à des actions A chinoises cotées sur les Bourses de Shanghai ou de Shenzhen, via Stock Connect.</p> <p>Pour de plus amples informations sur la politique et les critères ESG, ainsi que les investissements potentiels du Compartiment dans des activités durables, veuillez vous reporter au Site Internet de la Société de gestion.</p>
--	---

Les coûts liés à un rééquilibrage des investissements sous-jacents du portefeuille sont raisonnablement estimés à 10 points de base (« pb ») en termes de VNI du Compartiment Invesco Energy Transition Fund, sur la base de la dynamique des marchés et de la composition du portefeuille au 18 mars 2022. Ces coûts seront supportés par le Compartiment Invesco Energy Transition Fund, car il est estimé que le repositionnement devrait permettre un meilleur positionnement des produits et une meilleure opportunité de croissance des actifs sous gestion, tout en contribuant à la transition mondiale vers des sources d'énergie à faibles émissions de carbone.

Le rééquilibrage représentera environ 20 % de la VNI du Compartiment Invesco Energy Transition Fund. L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait qu'une partie importante de l'exercice de rééquilibrage sera effectuée à la date de prise d'effet, et que certaines opérations peuvent prendre plusieurs Jours ouvrables. L'exercice complet devrait prendre jusqu'à 5 jours ouvrables. Par conséquent, il se peut que le Compartiment Energy Transition Fund repositionné ne respecte pas entièrement son nouvel objectif et sa nouvelle politique d'investissement jusqu'au 6 mai 2022. Bien qu'il soit prévu que l'ensemble du processus puisse être achevé dans un délai de 5 Jours ouvrables, il est possible que certains événements imprévus, tels qu'un manque de liquidité du marché, empêchent l'exécution de cette opération dans le délai précité. On s'attend néanmoins à ce que toute proportion non achevée dans les 5 Jours ouvrables soit négligeable.

#### **L'une des modifications ci-dessus ne correspond pas à vos critères d'investissement ?**

Outre la capacité à demander le rachat gratuit de leurs actions, tel que mentionné ci-dessus, les Actionnaires peuvent également choisir de procéder à une conversion en dehors du Compartiment Invesco Energy Transition Fund, sous réserve que ces demandes nous parviennent avant le 29 avril 2022, au profit d'un autre Compartiment de la SICAV (sous réserve des montants minimums d'investissement, tels que précisés dans le Prospectus, et de l'autorisation dudit Compartiment à la vente dans la juridiction qui vous concerne). La conversion aura lieu conformément aux conditions du Prospectus, mais aucune commission de conversion ne sera imposée pour une telle conversion. Avant de prendre la décision d'investir dans un autre Compartiment, vous devez tout d'abord vous reporter au Prospectus et aux risques y afférents.

Afin de dissiper toute ambiguïté, dans le cas du rachat d'Actions « B », il sera renoncé, le cas échéant, aux Frais de rachat conditionnels (« CDSC »).

## B. Modifications apportées au Compartiment Invesco Global High Income Fund

### B1. Modifications apportées à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment Invesco Global High Income Fund

À compter du 29 avril 2022, les Administrateurs ont décidé de repositionner l'objectif et la politique d'investissement du Compartiment Invesco Global High Income Fund en tant que stratégie durable avec une orientation ESG claire tout en maintenant une approche à faible émission de carbone.

Les Administrateurs estiment que le repositionnement du Compartiment Invesco Global High Income Fund répondra à la demande croissante des clients en matière de fonds intégrant des approches environnementales/à faible émission de carbone.

L'objectif et la politique d'investissement du Compartiment Invesco Global High Income Fund seront modifiés comme décrit ci-dessous :

<b>Objectif et politique d'investissement actuels et utilisation des instruments financiers dérivés</b>	<b>Nouvel objectif et nouvelle politique d'investissement et utilisation des instruments financiers dérivés au 29/04/2022</b>
<p>Le Compartiment vise à réaliser un niveau de revenus élevé et des plus-values à long terme.</p> <p>Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans des titres de créance mondiaux de qualité « non-investment grade », dont la plupart sont émis par des sociétés émettrices.</p> <p>Ces titres de créance incluront, de manière non exhaustive, des titres de créance émis par des États, des collectivités locales, des pouvoirs publics, des autorités quasi souveraines, des organisations supranationales ou internationales ainsi que des entreprises et des convertibles et des titres de créance non cotés.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissements constituera une exposition à des titres de créance internationaux sélectionnés de manière active (y compris des titres de créance de marchés émergents) sur la base d'une recherche fondamentale en matière de crédit, et d'une évaluation du risque pour évaluer l'intérêt relatif d'un instrument.</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de sa VL dans des titres convertibles (CCO).</p>	<p>Le Compartiment vise à réaliser un niveau de revenus élevé et des plus-values à long terme, tout en maintenant une intensité carbone inférieure à celle de l'indice de référence du Compartiment.</p> <p>Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans des titres de créance mondiaux de qualité « non-Investment grade » (y compris des marchés émergents), dont la plupart sont émis par des sociétés émettrices et qui répondent aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) du Compartiment, comme détaillé ci-dessous. Ces titres sont sélectionnés sur la base d'une recherche fondamentale sur le crédit, ainsi que d'une évaluation du risque pour évaluer l'attrait relatif d'un instrument. Bien que l'univers et le mandat d'investissement soient de nature mondiale, les États-Unis constituent actuellement une part importante de l'univers d'investissement et il est donc probable que le Compartiment se concentre sur des émetteurs aux États-Unis.</p> <p>Ces titres de créance incluront, de manière non exhaustive, des titres de créance émis par des sociétés, des États, des collectivités locales, des pouvoirs publics, des autorités quasi souveraines, des organisations supranationales ou internationales et peuvent inclure des convertibles, ainsi que des titres de créance non cotés.</p>

<p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de sa VL dans des titres qui, de l'avis de la SICAV, sont en défaut ou qui ont de fortes chances d'être en défaut (« Titres en difficulté »).</p> <p>Le Compartiment doit limiter à moins de 10 % de sa VL ses opérations visant des obligations chinoises onshore (CIBM) par le biais du système Bond Connect.</p> <p>Par ailleurs, le Gestionnaire d'investissements pourra également chercher à constituer une exposition à ces titres de créance en consacrant jusqu'à 10 % de la VL à des billets structurés, y compris les obligations indexées sur actions, les billets adossés à des dépôts et les billets adossés à un swap sur rendement total. Le Gestionnaire d'investissements utilisera ces billets structurés lorsque l'acquisition en direct de titres de créance émis par des États, collectivités locales et autorités publiques n'est pas possible ou n'est pas attrayante, par exemple du fait de restrictions sur les entrées de capitaux étrangers. Ils seront librement cessibles et ne comporteront pas d'effet de levier.</p> <p>Jusqu'à 30 % de la VL du Compartiment peuvent être investis en espèces, quasi-espèces, Instruments du marché monétaire et autres valeurs mobilières éligibles qui ne répondent pas aux critères susvisés.</p> <p>L'utilisation d'instruments dérivés par le Compartiment peut inclure des dérivés sur crédit, taux, devises et volatilité, et ces instruments dérivés peuvent être utilisés pour prendre des positions longues et courtes. Le Compartiment peut également avoir recours à des instruments dérivés sur actions lorsque le Gestionnaire d'investissements estime qu'un tel investissement pourrait réduire la baisse.</p> <p>Ce Compartiment peut investir au maximum 10 % de sa VL dans des titres émis ou garantis par un pays qui n'est pas noté et/ou dont la note de crédit est trop basse pour qu'ils soient considérés comme des placements sans risque (telle qu'évaluée par les grandes agences de notation reconnues). Afin de dissiper toute ambiguïté, cette restriction ne s'applique pas aux titres émis par des autorités quasi souveraines (c'est-à-dire ne consistant pas en gouvernements ou en autorités publiques ou locales) et autres types de titres de créance non soumis à des critères de note de crédit minimale.</p>	<p>Les critères ESG du Compartiment seront revus et appliqués régulièrement par le Gestionnaire d'investissement. Cette approche inclura les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La présélection permettra d'exclure les émetteurs qui ne répondent pas aux critères ESG du Compartiment. Ces exclusions seront appliquées en fonction de critères, notamment le niveau d'implication dans certaines activités telles que le charbon, les combustibles fossiles, le tabac, les divertissements pour adultes, les jeux d'argent, et les armes. Tous les émetteurs envisagés feront l'objet d'une présélection afin de s'assurer de leur conformité aux principes du pacte mondial des Nations unies et de les exclure en cas de non-conformité. Le Compartiment respectera également une liste d'exclusions de pays en matière de dette souveraine afin de veiller à ce que toute exposition à une dette gouvernementale ou liée à un État soit conforme aux critères ESG du Compartiment.</li> <li>- Le Gestionnaire d'investissement utilisera également une présélection positive, fondée sur son système de notation exclusif, pour identifier les émetteurs dont les pratiques et normes sont, de l'avis du Gestionnaire d'investissement, suffisantes ou sur une trajectoire d'amélioration en termes d'ESG et de développement durable (tel que décrit de manière plus détaillée dans la politique ESG du Compartiment) pour l'inclusion dans l'univers du Compartiment, tel que mesuré par leurs notations par rapport à leurs pairs. Les émetteurs sur une trajectoire d'amélioration signifient des émetteurs qui peuvent avoir une notation absolue inférieure, mais qui affichent ou ont démontré des indicateurs ESG en amélioration d'année en année.</li> <li>- Le Gestionnaire d'investissement surveillera l'intensité des émissions de carbone du portefeuille sur la base des émissions des Scope 1 et 2 des émetteurs afin de maintenir une intensité carbone inférieure à celle de son indice de référence.</li> </ul> <p>Il est prévu que la taille de l'univers d'investissement du Compartiment soit réduite d'au moins 25 % pour ce qui est du nombre d'émetteurs après l'application des critères de présélection ESG ci-dessus.</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de sa VL dans des titres qui, de l'avis de la SICAV, sont en défaut ou qui ont de fortes chances d'être en défaut (« Titres en difficulté »).</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de sa VL dans des titres convertibles (CCO).</p> <p>Le Compartiment doit limiter à moins de 10 % de sa VL ses opérations visant des obligations chinoises onshore sur le CIBM par le biais de Bond Connect.</p>
--	---

	<p>Par ailleurs, le Gestionnaire d'investissements pourra également chercher à constituer une exposition à ces titres de créance en consacrant jusqu'à 10 % de la VL à des billets structurés, y compris les obligations indexées sur actions, les billets adossés à des dépôts et les billets adossés à un swap sur rendement total. Le Gestionnaire d'investissements utilisera ces billets structurés lorsque l'acquisition en direct de titres de créance émis par des États, collectivités locales et autorités publiques n'est pas possible ou n'est pas attrayante, par exemple du fait de restrictions sur les entrées de capitaux étrangers. Ils seront librement cessibles et ne comporteront pas d'effet de levier.</p> <p>Ce Compartiment peut investir jusqu'à 30 % de sa VL dans des liquidités, quasi-liquidités, dans des Instruments du marché monétaire, dans des compartiments du marché monétaire et dans d'autres Valeurs mobilières. L'exposition du Compartiment aux liquidités, quasi-liquidités, Instruments du marché monétaire et fonds du marché monétaire peut ne pas être conforme aux critères ESG du Compartiment.</p> <p>L'utilisation d'instruments dérivés par le Compartiment peut inclure des dérivés sur crédit, taux, devises et volatilité, et ces instruments dérivés peuvent être utilisés pour prendre des positions longues et courtes. Le Compartiment peut également avoir recours à des instruments dérivés sur actions lorsque le Gestionnaire d'investissements estime qu'un tel investissement pourrait réduire la baisse. Afin d'éviter toute ambiguïté, les instruments dérivés sur indices peuvent ne pas être conformes à la politique ESG du compartiment.</p> <p>Ce Compartiment peut investir au maximum 10 % de sa VL dans des titres émis ou garantis par un pays qui n'est pas noté et/ou dont la note de crédit est trop basse pour qu'ils soient considérés comme des placements sans risque (telle qu'évaluée par les grandes agences de notation reconnues). Afin de dissiper toute ambiguïté, cette restriction ne s'applique pas aux titres émis par des autorités quasi souveraines (c'est-à-dire ne consistant pas en gouvernements ou en autorités publiques ou locales) et autres types de titres de créance non soumis à des critères de note de crédit minimale.</p> <p>Pour plus d'informations sur la politique et les critères ESG du Compartiment, veuillez vous reporter au site Internet de la Société de gestion.</p>
--	--

À la suite des changements ci-dessus, le « Risque de concentration sur un pays » sera considéré comme un risque pertinent pour le Compartiment Invesco Global High Income après le repositionnement. La matrice des risques présentée à la Section 8 (Avertissements sur les risques) du Prospectus sera mise à jour en conséquence à compter du 29 avril 2022.

Les coûts liés à un rééquilibrage des investissements sous-jacents du portefeuille devraient être minimes. Ces frais seront supportés par le Compartiment Invesco Global High Income Fund, car il est estimé que ce



repositionnement permettra aux investisseurs de bénéficier de produits au positionnement amélioré et d'opportunités accrues de croissance des actifs sous gestion.

Le rééquilibrage devrait être minime pour le Compartiment Invesco Global High Income Fund. L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait qu'une partie importante de l'exercice de rééquilibrage sera effectuée à la date de prise d'effet, et que certaines opérations peuvent prendre plusieurs Jours ouvrables. L'exercice complet devrait prendre jusqu'à 5 Jours ouvrables. Par conséquent, il se peut que le Compartiment Invesco Global High Income Fund repositionné ne respecte pas entièrement son nouvel objectif et sa nouvelle politique d'investissement jusqu'au 6 mai 2022. Bien qu'il soit prévu que l'ensemble du processus puisse être achevé dans un délai de 5 Jours ouvrables, il est possible que certains événements imprévus, tels qu'un manque de liquidité du marché, empêchent l'exécution de cette opération dans le délai précité. On s'attend néanmoins à ce que toute proportion non achevée dans les 5 Jours ouvrables soit négligeable.

---

## **B2. Changement de dénomination du Compartiment Invesco Global High Income Fund**

À compter du 29 avril 2022, veuillez noter que le Compartiment Invesco Global High Income Fund sera renommé **Invesco Sustainable Global High Income Fund** afin de refléter la mise à jour de l'objectif et de la politique d'investissement.

### **L'une des modifications ci-dessus ne correspond pas à vos critères d'investissement ?**

Outre la capacité à demander le rachat gratuit de vos actions, tel que mentionné ci-dessus, vous pouvez également choisir de procéder à un échange en dehors du Compartiment Invesco Global High Income Fund, sous réserve que ces demandes nous parviennent avant le 29 avril 2022, au profit d'un autre Compartiment de la SICAV (sous réserve des montants minimums d'investissement, tels que précisés dans le Prospectus, et de l'autorisation dudit Compartiment à la vente dans la juridiction qui vous concerne). La conversion aura lieu conformément aux conditions du Prospectus, mais aucune commission de conversion ne sera imposée pour une telle conversion. Avant de prendre la décision d'investir dans un autre Compartiment, vous devez tout d'abord vous reporter au Prospectus et aux risques y afférents.

Afin de dissiper toute ambiguïté, dans le cas du rachat d'Actions « B », il sera renoncé, le cas échéant, aux Frais de rachat conditionnels (« CDSC »).<sup>1</sup>

---

## **C. Modifications apportées au Compartiment Invesco Active Multi-Sector Credit Fund**

---

### **C1. Modifications apportées à la politique d'investissement du Compartiment Invesco Active Multi-Sector Credit Fund**

À compter du 29 avril 2022, les Administrateurs ont décidé de repositionner l'objectif et la politique d'investissement du Compartiment Invesco Active Multi-Sector Credit Fund en tant que stratégie durable avec une orientation ESG claire tout en maintenant une approche à faible émission de carbone.

---

<sup>1</sup> Cette classe d'actions n'est pas autorisée à la commercialisation en Belgique.

En outre, l'allocation d'actifs stratégique (AAS) du Compartiment Invesco Active Multi-Sector Credit Fund sera révisée, passant d'une approche de parité des risques à une approche de rendement optimisé.

Il est estimé que le repositionnement du Compartiment Invesco Active Multi-Sector Credit Fund répondra à la demande croissante des clients en matière de fonds intégrant des approches environnementales/à faible émission de carbone. Ceci vient s'ajouter aux modifications apportées à l'AAS, qui vise à répondre à la demande d'une exposition plus faible au crédit de qualité « Investment grade » (et d'une exposition plus élevée aux marchés du crédit non essentiels, y compris le crédit à haut rendement) qui sera fournie dans le cadre de l'AAS révisé.

L'objectif et la politique d'investissement du Compartiment Invesco Active Multi-Sector Credit Fund seront modifiés comme décrit ci-dessous :

<b>Objectifs et politique d'investissement actuels et utilisation des instruments financiers dérivés</b>	<b>Nouveaux objectifs et nouvelle politique d'investissement et utilisation des instruments financiers dérivés au 29/04/2022</b>
<p>Le Compartiment vise à procurer un rendement total positif sur un cycle de marché entier.</p> <p>Le Compartiment cherche à atteindre son objectif via un processus actif d'allocation d'actifs stratégique et tactique à des titres de créance assimilés au crédit du monde entier. Dans le cadre du processus d'allocation stratégique et tactique, le Gestionnaire d'investissements constituera une exposition à des titres de créance sélectionnés de manière active, sur la base d'une analyse fondamentale du crédit.</p> <p>Le processus d'allocation stratégique d'actifs applique une approche équilibrée en fonction du risque envers chacun des secteurs de crédit, l'overlay tactique permettant au Gestionnaire d'investissements de moduler ces allocations pour tirer parti de différentes configurations de marché.</p> <p>Il est prévu que les titres de créance assimilés au crédit comprennent des obligations de marchés émergents, des obligations à haut rendement, des obligations d'entreprises notées « investment grade » et des prêts autorisés. En fonction de la configuration du marché, le Compartiment a la possibilité d'effectuer des allocations opportunistes à tout secteur du crédit non cité plus haut.</p> <p>Les titres de créance peuvent comprendre des titres « investment grade » et « non-investment grade », d'autres dettes garanties (ex. : ABS et MBS) et des titres non notés émis par des gouvernements ou des entreprises. La dette garantie peut se composer d'actifs et crédits adossés à de l'immobilier commercial (CMBS) et d'actifs et crédits adossés à de l'immobilier résidentiel (RMBS), y compris des obligations hypothécaires garanties (CMO).</p> <p>L'exposition à des prêts autorisés sera généralement constituée par des engagements dans des CLO (Collateralised Loan Obligations), des organismes de placement collectif, des titres de créance à taux variable (FRN) ainsi que des contrats d'échange et autres produits dérivés d'indices de prêt autorisés dans le cadre d'OPCVM.</p> <p>L'exposition aux MBS peut être assurée via des agences (émission par des entreprises soutenues par l'État, comme Fannie Mae, Freddie Mac ou Ginnie Mae) ou hors agence (émission classique par une banque d'investissement). En</p>	<p>Le Compartiment vise à procurer un rendement total positif sur un cycle de marché entier, tout en maintenant une intensité carbone inférieure à celle de l'univers d'investissement du Compartiment.</p> <p>Le Compartiment cherche à atteindre son objectif via un processus actif d'allocation d'actifs stratégique et tactique à des titres de créance assimilés au crédit du monde entier qui répondent aux critères de sélection environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) du Compartiment, tels que détaillés ci-dessous. Dans le cadre du processus d'allocation stratégique et tactique, le Gestionnaire d'investissements constituera une exposition à des titres de créance sélectionnés de manière active, sur la base d'une analyse fondamentale du crédit.</p> <p>Le processus d'allocation stratégique des actifs optimise le rendement grâce aux hypothèses formulées par l'équipe chargée du marché des capitaux, lesquelles constituent la pierre angulaire des décisions d'allocation des actifs pour chacun des secteurs du crédit. La superposition tactique permet au Gestionnaire d'investissement de moduler ces allocations afin de tirer parti des différentes configurations de marché.</p> <p>Il est prévu que les titres de créance assimilés au crédit comprennent des obligations de marchés émergents, des obligations à haut rendement, des obligations d'entreprises notées « investment grade », des prêts éligibles et des créances titrisées. En fonction de la configuration du marché, le Compartiment a la possibilité d'effectuer des allocations opportunistes à tout secteur du crédit non cité plus haut.</p> <p>La dette garantie peut se composer d'ABS, d'actifs et crédits adossés à de l'immobilier commercial (CMBS) et d'actifs et crédits adossés à de l'immobilier résidentiel (RMBS), y compris des obligations hypothécaires garanties (CMO). L'exposition aux MBS peut être assurée via des agences (émission par des entreprises soutenues par l'État, comme Fannie Mae, Freddie Mac ou Ginnie Mae) ou hors agence (émission classique par une banque d'investissement). En outre, l'exposition aux ABS/MBS peut être assurée via des tranches de rangs inférieur et supérieur.</p> <p>L'exposition à des prêts autorisés sera généralement constituée par des engagements dans des CLO (Collateralised</p>

<p>outre, l'exposition aux ABS/MBS peut être assurée via des tranches de rangs inférieur et supérieur.</p> <p>Le Compartiment ne détiendra pas de titres de créance assortis d'une notation de crédit inférieure à B- selon la notation de Standard and Poor's, ou à une notation équivalente (ou, dans le cas de titres de créance non notés, jugés de qualité équivalente). Par ailleurs, le Compartiment ne détiendra pas de titres de créance titrisés tels que des ABS de qualité inférieure à « investment grade ».</p> <p>Le Compartiment pourra également investir dans des liquidités et quasi-liquidités, dans des Instruments du marché monétaire et dans tous autres Titres négociables faisant partie de l'univers d'investissement.</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de sa VL dans des titres convertibles (CCO).</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de sa VL dans des titres qui, de l'avis de la SICAV, sont en défaut ou qui ont de fortes chances d'être en défaut (« Titres en difficulté »).</p> <p>Le Compartiment peut investir dans des actions et instruments de fonds propres dans la limite de 15 % de sa VL.</p> <p>Le Compartiment doit limiter à moins de 10 % de sa VL ses opérations visant des obligations chinoises onshore (CIBM) par le biais du système Bond Connect.</p> <p>Les instruments financiers dérivés dans lesquels investit le Compartiment peuvent comprendre, sans exhaustivité, des produits dérivés de crédit, de taux d'intérêt, de devises et d'actions et peuvent être utilisés pour prendre des positions longues comme courtes.</p> <p>Il est prévu que les placements dans des devises autres que l'EUR soient couverts en EUR à la discrétion du Gestionnaire d'investissements.</p>	<p>Loan Obligations), des organismes de placement collectif, des titres de créance à taux variable (FRN) ainsi que des contrats d'échange et autres produits dérivés d'indices de prêt autorisés dans le cadre d'OPCVM.</p> <p>Les critères ESG du Compartiment seront revus et appliqués régulièrement par le Gestionnaire d'investissement. Cette approche inclura les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La présélection permettra d'exclure les émetteurs qui ne répondent pas aux critères ESG du Compartiment. Ces exclusions seront appliquées en fonction de critères, notamment le niveau d'implication dans certaines activités telles que le charbon, les combustibles fossiles, le tabac, les divertissements pour adultes, les jeux d'argent et les armes. Tous les émetteurs envisagés feront l'objet d'une présélection afin de s'assurer de leur conformité aux principes du pacte mondial des Nations unies et de les exclure en cas de non-conformité. Le Compartiment respectera également une liste d'exclusions de pays en matière de dette souveraine afin de veiller à ce que toute exposition à une dette gouvernementale ou liée à un État soit conforme aux critères ESG du Compartiment.</li> <li>- Le Gestionnaire d'investissement utilisera également une présélection positive, fondée sur son système de notation exclusif, pour identifier les émetteurs dont les pratiques et normes sont, de l'avis du Gestionnaire d'investissement, suffisantes ou sur une trajectoire d'amélioration en termes d'ESG et de développement durable pour l'inclusion dans l'univers du Compartiment, tel que mesuré par leurs notations par rapport à leurs pairs.</li> <li>- Le Gestionnaire d'investissement surveillera l'intensité des émissions de carbone du portefeuille afin de maintenir une intensité carbone inférieure à celle de son univers d'investissement.</li> </ul> <p>Le Compartiment ne détiendra pas de titres de créance assortis d'une notation de crédit inférieure à B- selon la notation de Standard and Poor's, ou à une notation équivalente (ou, dans le cas de titres de créance non notés, jugés de qualité équivalente). Par ailleurs, le Compartiment ne détiendra pas de titres de créance titrisés tels que des ABS de qualité inférieure à « investment grade ».</p> <p>En raison de leur nature, il peut s'avérer impossible d'appliquer une sélection négative à certains titres de créance titrisés tels que les CMBS, ABS et CLO. Dans de tels cas, le Gestionnaire d'investissement s'assurera que la présélection positive est appliquée sur la base de son système de notation exclusif.</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de sa VL dans des titres convertibles (CCO).</p>
--	---

	<p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de sa VL dans des titres qui, de l'avis de la SICAV, sont en défaut ou qui ont de fortes chances d'être en défaut (« Titres en difficulté »).</p> <p>Le Compartiment peut investir dans des actions et instruments de fonds propres dans la limite de 15 % de sa VL.</p> <p>Le Compartiment doit limiter à moins de 10 % de sa VL ses opérations visant des obligations chinoises onshore sur le CIBM par le biais de Bond Connect.</p> <p>Ce Compartiment peut investir jusqu'à 30 % de sa VL dans des liquidités, quasi-liquidités, dans des Instruments du marché monétaire, dans des compartiments du marché monétaire et dans d'autres Valeurs mobilières. L'exposition du Compartiment aux liquidités, quasi-liquidités, Instruments du marché monétaire et fonds du marché monétaire peut ne pas être conforme aux critères ESG du Compartiment.</p> <p>Les instruments financiers dérivés dans lesquels investit le Compartiment peuvent comprendre, sans exhaustivité, des produits dérivés de crédit, de taux d'intérêt, de devises et d'actions et peuvent être utilisés pour prendre des positions longues comme courtes. Afin d'éviter toute ambiguïté, les instruments dérivés sur indices peuvent ne pas être conformes à la politique ESG du compartiment.</p> <p>Il est prévu que les placements dans des devises autres que l'EUR soient couverts en EUR à la discrétion du Gestionnaire d'investissements.</p> <p>Pour plus d'informations sur la politique ESG du Compartiment, veuillez vous reporter au site Internet de la Société de gestion.</p>
--	---

Les coûts liés à un rééquilibrage des investissements sous-jacents du portefeuille sont raisonnablement estimés à 35 points de base, en termes de VNI du Compartiment Invesco Active Multi-Sector Credit Fund, sur la base de la dynamique des marchés et de la composition du portefeuille au 18 mars 2022. Ces frais seront supportés par le Compartiment Invesco Active Multi-Sector Credit Fund, car il est estimé que le repositionnement permettra aux investisseurs de bénéficier de produits au positionnement amélioré et d'opportunités accrues de croissance des actifs sous gestion.

Le rééquilibrage s'élèvera à environ 45 % de la VNI du Compartiment Invesco Active Multi-Sector Credit Fund. L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait qu'une partie importante de l'exercice de rééquilibrage sera effectuée à la date de prise d'effet, et que certaines opérations peuvent prendre plusieurs Jours ouvrables. L'exercice complet devrait prendre jusqu'à 5 Jours ouvrables. Par conséquent, il se peut que le Compartiment Invesco Active Multi-Sector Credit Fund repositionné ne respecte pas entièrement son nouvel objectif et sa nouvelle politique d'investissement jusqu'au 6 mai 2022. Bien qu'il soit prévu que l'ensemble du processus puisse être achevé dans un délai de 5 Jours ouvrables, il est possible que certains événements imprévus, tels qu'un manque de liquidité du marché, empêchent l'exécution de cette opération dans le délai précité. On s'attend néanmoins à ce que toute proportion non achevée dans les 5 Jours ouvrables soit négligeable.

---

## **C2. Modification de la dénomination du Compartiment Invesco Active Multi-Sector Credit Fund**

À compter du 29 avril 2022, veuillez noter que le Compartiment Invesco Active Multi-Sector Credit Fund sera renommé **Invesco Sustainable Multi-Sector Credit Fund** afin de refléter la politique d'investissement mise à jour.

### **L'une des modifications ci-dessus ne correspond pas à vos critères d'investissement ?**

Outre la capacité à demander le rachat gratuit de leurs actions, tel que mentionné ci-dessous, les Actionnaires peuvent également choisir de procéder à un échange en dehors du Compartiment Invesco Active Multi-Sector Credit Fund, sous réserve que ces demandes nous parviennent avant le 29 avril 2022, au profit d'un autre Compartiment de la SICAV (sous réserve des montants minimums d'investissement, tels que précisés dans le Prospectus, et de l'autorisation dudit Compartiment à la vente dans la juridiction qui vous concerne). La conversion aura lieu conformément aux conditions du Prospectus, mais aucune commission de conversion ne sera imposée pour une telle conversion. Avant de prendre la décision d'investir dans un autre Compartiment, vous devez tout d'abord vous reporter au Prospectus et aux risques y afférents.

---

## **D. Modifications apportées au Compartiment Global Opportunities Fund**

---

### **D1. Modifications apportées à la stratégie d'investissement du Compartiment Invesco Global Opportunities Fund**

À compter du 29 avril 2022, les Administrateurs ont décidé de repositionner le Compartiment Invesco Global Opportunities en tant que stratégie thématique propriétaire-fondateur. Le Compartiment Invesco Global Opportunities Fund cherchera à investir dans un portefeuille concentré de sociétés dont le(s) fondateur(s) ou (un) individu(s) ayant une participation importante en actions sont représentés par l'équipe de gestion de la société ou par le conseil d'administration.

La modification proposée n'aura pas d'impact significatif sur la façon dont le Compartiment Invesco Global Opportunities Fund est géré et ne modifiera pas de manière significative son profil de risque.

Les coûts associés à cette modification seront supportés par la Société de gestion. Il n'est envisagé aucuns frais de rééquilibrage pour mettre en œuvre ce changement.

---

### **D2. Modification de la dénomination du Compartiment Invesco Global Opportunities Fund**

À compter du 29 avril 2022, veuillez noter que le Compartiment Invesco Global Opportunities Fund sera renommé **Invesco Global Founders & Owners Fund** afin de refléter la mise à jour de l'objectif et de la politique d'investissement.

---

## **E. Modifications apportées à l'utilisation d'instruments dérivés pour différents Compartiments**

À compter du 29 avril 2022, les Compartiments énumérés ci-dessous et tous les Compartiments gérés par Invesco Asset Management Deutschland GmbH (le « Gestionnaire d'investissement ») seront autorisés à utiliser des instruments dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture non conformes aux critères ESG des compartiments :

- Invesco Sustainable Pan European Structured Equity Fund
- Invesco Sustainable Global Structured Equity Fund
- Invesco Pan European Structured Responsible Equity Fund
- Invesco Sustainable Emerging Markets Structured Equity Fund
- Invesco Sustainable Euro Structured Equity Fund
- Invesco Sustainable US Structured Equity Fund

Le Gestionnaire d'investissement utilisera cette flexibilité à des fins de gestion de trésorerie.

Les modifications ci-dessus ne sont pas destinées à avoir un impact significatif sur le profil de risque des Compartiments susmentionnés.

---

## **F. Mise à disposition des documents et informations complémentaires**

**Veillez consulter le Site Internet de la Société de gestion (<http://invescomanagementcompany.lu>) pour obtenir la liste des catégories d'Actions disponibles pour chaque Compartiment.**

### **Vous souhaitez obtenir des informations complémentaires ?**

Le Prospectus mis à jour, son Annexe A et les Documents d'informations clés pour l'investisseur mis à jour seront disponibles gratuitement au siège social de la SICAV. Ces documents seront également disponibles sur le site Internet de la Société de gestion de la SICAV (Invesco Management S.A.) à compter du 8 avril 2022.

**Vous avez des questions concernant ce qui précède ?** Vous souhaitez obtenir des informations sur d'autres produits de la gamme de compartiments Invesco commercialisés dans votre juridiction ? Veuillez contacter votre bureau Invesco local.

### **Contacts**

- Allemagne : Invesco Asset Management Deutschland GmbH : (+49) 69 29807 0,
- Autriche : Invesco Asset Management Österreich- Zweigniederlassung der Invesco Asset Management Deutschland GmbH : (+43) 1 316 20-0
- Irlande : Invesco Investment Management Limited : (+353) 1 439 8000,
- Hong Kong : Invesco Asset Management Asia Limited : (+852) 3191 8282,
- Espagne : Invesco Management S.A. Sucursal en España : (+34) 91 781 3020,
- Belgique : Invesco Management S.A. (Luxembourg) succursale belge : (+32) 2 641 01 70,
- France : Invesco Management S.A., Succursale en France : (+33) 1 56 62 43 00,
- Italie : Invesco Management S.A. Sucursale Italia : (+39) 02 88074.1,

- Suisse : Invesco Asset Management (Schweiz) AG : (+41) 44 287 9000,
- Pays-Bas : Invesco Management S.A. Dutch Branch : (+31) (0) 20 888 0216,
- Suède : Invesco Management S.A (Luxembourg) Swedish Filial : (+46) 8 463 11 06,
- Royaume-Uni : Invesco Global Investment Funds Limited : (+44) 0 1491 417 000.

---

## G. Informations complémentaires

**La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent varier (en partie en raison des fluctuations des taux de change). Les investisseurs peuvent ne pas récupérer la totalité du montant investi.**

**Pour les Actionnaires en Allemagne :** si vous agissez en qualité de distributeur pour des clients allemands, il est porté à votre attention que vous n'êtes pas tenu de transmettre la présente circulaire à vos clients finaux sur un support durable.

**Pour les Actionnaires en Suisse :** le Prospectus, les Documents d'informations clés pour l'investisseur, les Statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels d'Invesco Funds peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse. Invesco Asset Management (Switzerland) Ltd., Talacker 34, 8001 Zurich, est le représentant en Suisse et BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich, est l'agent payeur en Suisse.

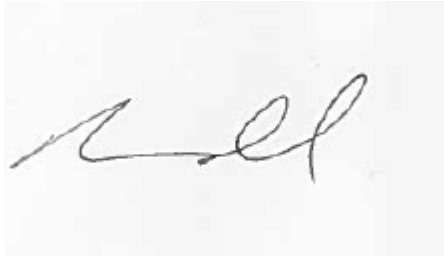
**Pour les actionnaires en Italie :** les demandes de rachat seront effectuées conformément aux conditions du Prospectus. Les Actionnaires pourront racheter leurs actions sans frais de rachat autres que la commission d'intermédiation appliquée par les agents payeurs concernés en Italie, comme indiqué dans l'Annexe du formulaire de demande italien en vigueur et disponible sur le site Internet [www.invesco.it](http://www.invesco.it).

**Pour les Actionnaires en Belgique :** le Prospectus (en anglais), les Documents d'information clé pour l'investisseur (en français), le dernier rapport semestriel et le dernier rapport annuel (en anglais) des Familles de Compartiments sont également disponibles gratuitement auprès de l'établissement chargé du service financier en Belgique (RBC Investor Services Belgium, 37 Boulevard Albert II, 1030 Bruxelles). Par ailleurs, les valeurs nettes d'inventaire (VNI) des compartiments commercialisés en Belgique sont publiées dans l'Echo, De Tijd et sur le site [www.beama.be](http://www.beama.be).

Un exemplaire du présent courrier est disponible dans plusieurs langues. Pour de plus amples informations, veuillez contacter notre Équipe de services aux investisseurs à Dublin, au (+353) 1 439 8100 (option 2) ou votre bureau Invesco local.

Merci d'avoir pris le temps de lire ces informations.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. L.' or similar, on a light-colored background.

**Sur ordre du Conseil d'administration**

Reconnu par Invesco Management S.A.